

RFAS

Revue française des affaires sociales

Appel à contribution pluridisciplinaire sur :

**« Savoirs, expertise et action publique en matière écologique
et de risques socio-environnementaux »**

pour le premier numéro de 2024 de la RFAS.

Le dossier sera coordonné par Elisabetta Bucolo, (Cnam/Lise-Cnrs, sociologue), Teresa Da Silva Rosa, (Université de Vila Velha-Brésil/CNPq, socio-économiste du développement) et Corinne Delmas, (Université Gustave-Eiffel/LATTS, sociologue)

L'interdisciplinarité constitue une dimension centrale de ce dossier qui mobilisera des approches s'inscrivant dans plusieurs champs disciplinaires : santé publique, sociologie, science politique, sciences de l'information et de la communication, histoire, *science studies*, économie, anthropologie, gestion, philosophie, démographie, géographie, urbanisme...

Les propositions sont attendues pour le lundi 15 mai 2023.

Les auteurs.trice.s intéressé.e.s sont invité.e.s à envoyer une brève note d'intention (entre 10 lignes et une page maximum) indiquant le titre provisoire de leur article, le terrain mobilisé, la problématique envisagée et une bibliographie indicative, sous format word.

Les articles sont attendus avant le mardi 12 septembre 2023.

L'urgence environnementale est au cœur des débats contemporains. L'exposition de la population aux catastrophes, au réchauffement climatique et aux pandémies de ces dernières années (dont celle du Covid-19) met en évidence les multiples menaces pesant sur la planète. Ces risques sont en accélération, contribuant également, par exemple, à une éco-anxiété croissante, particulièrement éprouvée par des jeunes générations face à ce qui est perçu comme de l'attentisme climatique, à des injustices environnementales et des vulnérabilités sociales et sanitaires subies par certaines populations ainsi qu'à la dégradation des écosystèmes. Les

transformations contemporaines ouvrent une opportunité de réflexion critique, concernant le rapport entre la société et l'environnement.

Ainsi, il était crucial de consacrer un numéro de la *Revue française des affaires sociales* aux questions écologiques et, plus particulièrement, aux risques socio-environnementaux. Ces risques révèlent une appréhension morcelée de la réalité dans notre « société naturaliste » qui distingue l'humanité de la nature (Descola, 2016), ce qui est à l'origine d'une production de connaissances fractionnées entre sciences dites « naturelles » et sciences sociales, et une insensibilité perceptive face à une « nature » appréhendée comme désanimée (Latour, 2015). Traditionnellement, les risques ont été traités par les premières comme un problème à résoudre, notamment par l'emploi de la technologie. Plus récemment, les sciences humaines et sociales ont apporté leurs contributions à l'analyse du risque comme processus social (Beck, 2001 ; Oliver-Smith et al, 2017). Dans ce sens, les vulnérabilités socio-économiques et sanitaires, les injustices environnementales, la dégradation en matière écologique ont pu être appréhendées de manière multifactorielle et multidimensionnelle. En effet, les transformations vécues par la planète demandent une multitude d'actions coordonnées par différents acteurs sociaux : des pouvoirs publics aux mouvements sociaux en passant par les agents économiques. Elles demandent également des expertises et des savoirs complexes et interdisciplinaires.

Les formes d'expertise présentent une grande diversité et la question environnementale a contribué à l'élargissement de cette notion. Cette mobilisation de savoirs orientés vers l'agir peut prendre la forme d'expertise ou de contre-expertise, notamment citoyenne, se déployer avec ou sans commande publique clairement identifiable préalablement, et mobiliser diverses formes de savoirs (expérientiels, scientifiques, « profanes », etc.) (Delmas, 2011). Ces savoirs et ces expertises sont activables dans le cadre de l'action publique. Notamment, les mouvements civiques ont grandement participé à questionner, alerter, revendiquer, sensibiliser les pouvoirs publics et les populations sur la portée et l'urgence des questions environnementales en participant ainsi activement à la définition de l'action publique sur ces questions (Kassiola, Luke, 2023). Dans ce sens, l'action publique peut être pensée comme le produit d'une construction sociale et politique où les acteurs agissent dans un cadre institutionnel qui n'est pas stabilisé. Ainsi, les initiatives de la société civile peuvent être pensées comme des « acteurs légitimes qui se montrent pour la potentialité de leur action dans l'espace public » (Laborier, 2003). Ces actions ont souvent orienté les pouvoirs publics vers des alternatives pour répondre aux problématiques complexes du monde contemporain. Elles ont également poussé ces mêmes pouvoirs publics à prendre en compte les fragilités écologiques, les questions énergétiques, l'urgence climatique, leurs enjeux sanitaires ainsi que l'exposition des populations les plus vulnérables aux risques socio-environnementaux.

Ce numéro vise, ainsi, à mieux comprendre et à proposer une analyse fine des risques pesant sur les systèmes environnementaux et sociaux, la santé des populations et la cohésion sociale : quelles transformations connaissent-ils aujourd'hui, quelles sont leurs représentations et quelles sont les réponses susceptibles d'y être apportées ? Pour cela, nous cherchons, à travers ce dossier, à traiter la question environnementale et ses multiples dimensions, enjeux et risques, notamment économiques, sanitaires, sociaux ou énergétiques, en privilégiant une focale suffisamment large et une profondeur de champ, thématique et historique, nécessaire à une analyse réflexive nuancée mais également prospective de la complexité de la situation actuelle.

Cet appel se structure en quatre axes. Un premier éclaire la construction sociale, scientifique, économique, civique et politique de la « question environnementale » ; un deuxième cible l'action publique en matière environnementale et la prise en compte de l'environnement dans

les différentes politiques publiques ; un troisième est consacré à la dimension territoriale des problèmes et des risques socio-environnementaux ; le quatrième axe privilégie pour sa part les questions d'injustice environnementale et de vulnérabilité sociale.

Axe 1. La question environnementale comme construction sociale, scientifique, économique et politique

Ce premier axe cible l'émergence de la question environnementale et ses multiples dimensions. Les contributions interrogeront non seulement le lexique, mais également ses multiples significations et usages, mobilisés à la fois par les pouvoirs publics, les mouvements sociaux, les chercheurs, les experts. La diversité des approches de notre écosystème et leurs déclinaisons (culturelles, sociales, historiques...) pourront également être au cœur des analyses.

Les sciences humaines et sociales de l'environnement se sont définies par le prisme de plusieurs thématiques d'investigation, comme les risques environnementaux et les transformations de la société (Charles et Kalaora, 2009 ; Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), la santé environnementale (Lavaine, 2010 ; Akrich, Barthe et Rémy, 2010 ; Charles, Rambaud et Roussel, 2011), l'épidémiologie populaire (Brown, 1987 ; Martinez Alier, 2003), la qualité du logement (Lejeune, Cheveau et Teller, 2012 ; Charles et al., 2007), ou encore les rapports entre justice sociale et climatique (Laurent, 2011 ; Da Cunha et Guinand, 2014). Les articles privilégieront l'une ou l'autre de ces thématiques. Afin d'appréhender les multiples aspects de la « question environnementale », les contributions pourront privilégier certains de ses enjeux et apports tels que la relation au vivant, les richesses naturelles et leur épuisement, les mutations de l'écosystème, les changements climatiques, ainsi que les risques socio-environnementaux ou encore les multiples périls (pour la disparition des espèces, pour la santé ou le bien-être animal et humain, etc.) liés à l'environnement à l'heure de l'anthropocène (Bonneuil, Fressoz, 2013). L'approche socio-historique sera la bienvenue pour éclairer les évolutions contemporaines dans la perception, la prise en compte et la définition de ces risques. Les articles pourront notamment, sans s'y limiter, analyser ces mutations en contexte pandémique de crise sanitaire. La question environnementale, notamment la problématique des risques socio-environnementaux, implique aussi d'interroger les tensions entre le court et le long terme (conséquences à terme de l'usage intensif des ressources naturelles ou des consommations présentes) ou encore entre le proche et le lointain (la consommation de produits ici/les conditions de leur production ailleurs).

Les articles pourront interroger les savoirs, expertises et controverses relatifs aux risques socio-environnementaux et leur complexité. Ils pourront porter sur les conditions de production de différents types de savoirs et de disciplines mobilisés, transformés et créés : *Ice core science*, intégration du « non-humain » en sciences sociales, apports de l'éthologie, sociologie environnementale, écosociologie, sociologie des relations entre humains et animaux, économie environnementale, santé environnementale, épidémiologie, expologie, toxicologie, etc. Dans ce sens, il sera également possible d'analyser les réorientations de concepts, méthodes, approches et finalités de certaines activités scientifiques et intellectuelles, ainsi que d'examiner la réévaluation de théories et de disciplines au service de problématiques écologiques et en termes de risques socio-environnementaux. Plus généralement, il sera question de la manière dont ces dernières prennent part à la hiérarchisation des savoirs mais aussi à leur cloisonnement ou, au contraire, à leur décloisonnement, comme cela peut être observé à propos des possibilités d'intersection entre « santé au travail » et « santé environnementale » (Bécot, Malfilatre, Marchand, 2021 ; Davies, Mah, 2020). Quelles sont les logiques qui sous-tendent les

controverses et les concurrences scientifiques ? Celles-ci peuvent renvoyer à des incertitudes et des débats proprement scientifiques, aux opportunités politiques que ces débats ouvrent ou à des facteurs davantage économiques, politiques ou sociétaux (opposition d'intérêts économiques, sociaux ou politiques ; arbitrages politiques entre l'écologie et d'autres enjeux etc.). Comment circulent les connaissances et les professionnels entre différents espaces (nationaux, européens, internationaux) ou périodes ? Comment ces déplacements transforment-ils les savoirs et leurs usages ? Comment des notions servant à construire les questions environnementales sont-elles définies et interprétées via des relations entre savant·e·s et profanes, à l'intersection d'espaces scientifiques, politiques, militants, culturels et médiatiques ?

Pour répondre à ces questionnements, les articles pourront par exemple analyser le rôle, dans la problématisation des questions environnementales et dans la construction du savoir, des mobilisations citoyennes mais également des lobbies, notamment dans la définition des risques socio-environnementaux et sanitaires. Ceci à partir d'études de cas, selon des échelles diversifiées, tant locale que nationale et internationale, afin de comprendre la diversité des trajectoires et des usages. La pluralité des acteur·trice·s en présence (syndicats et associations professionnelles ou de riverains, scientifiques ou professionnel·le·s expert·e·s, entreprises industrielles, pouvoirs publics, ...), sera analysée afin d'interroger les incertitudes, examiner les enjeux ou encore prendre en compte les prismes particuliers que privilégient les différentes approches, ce qu'elles permettent de voir et d'analyser, mais aussi ce qu'elles négligent ou occultent. Comment comprendre la persistance de certaines situations de doutes et d'incertitude s'agissant de la plupart des risques liés à l'alimentation, aux écosystèmes, à la manipulation du vivant, à la santé, aux pollutions environnementales, à l'appropriation des territoires, ou à l'émergence de nouveaux virus ?

Axe 2. Action publique en matière environnementale et prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques

L'axe 2 cible l'environnement en tant que catégorie d'action publique. Les articles pourront traiter de la construction de questions environnementales, du lexique mobilisé par différents acteur·trice·s (politiques, entreprises, associations...) et dans divers contextes (textes normatifs, débats, mobilisations...) pour qualifier les problèmes, le domaine, mais également les voies d'action publique et citoyenne privilégiées (environnement, écologie, transition écologique, urgence écologique, réduction de risques de désastres, développement durable, risques sociaux et sanitaires, etc.).

De nombreuses problématiques environnementales pourront faire l'objet d'analyses (préservation de l'espace naturel, de l'écosystème, santé environnementale, crise climatique, travail et environnement...). Les articles pourront y interroger le rôle des administrations et des organismes produisant de l'expertise (Gilbert, Henry, 2009), les instruments mobilisés, leur publicisation, leur construction par des entrepreneur·euse·s de cause mais également la fabrication de l'ignorance (Henry, 2017, 2021 ; Jouzel, 2019 ; Dedieu et Jouzel, 2015 ; Boudia, Jas, 2019), pouvant être appréhendée, dans une perspective « agnotologique », comme résultant d'un travail actif et organisé d'acteur·trice·s dominant·e·s cherchant à préserver leurs intérêts, à l'instar de l'industrie du tabac et du « Golden Holocaust » (Proctor, Chiebinger, 2008 ; Proctor, 2014), ou de l'action des industriels du plastique minimisant ses dangers et ayant créé des associations et groupes d'intérêt soutenant des actions de recyclage (Monsaingeon, 2021). Les articles peuvent interroger les stratégies mises en œuvre : fausses controverses, secret,

rétention, détournement, sélection, suppression de connaissances et d'informations (Michaels, 2008 ; Oreskes et Conway, 2010). Une telle analyse peut permettre d'expliquer en partie les décalages entre la connaissance des problèmes, leur visibilité et leur prise en charge par l'action publique, nonobstant le renouvellement des modes d'évaluation des risques (surveillance biologique des expositions, nouvelles approches des valeurs toxicologiques de référence, etc.). Les articles pourront aussi souligner la multiplicité des logiques expliquant le maintien de l'ignorance, telles que le travail de réduction, l'« *undone science* » ou l'organisation du travail d'évaluation des risques. Les articles interrogeront aussi la diversité des trajectoires d'enjeux et problèmes plus ou moins publicisés ou ignorés, en ciblant les luttes autour des (mé)connaissances scientifiques et les multiples causes d'une inertie pouvant s'avérer tout autant cognitive que politique.

L'approche pourra être synchronique ou diachronique. À cet égard, les articles éclaireront des processus : problématisation politique de l'environnement ou de ses liens avec le travail, la santé, l'habitat, la mobilité, l'énergie ; émergence de problématiques environnementales ; évolution du périmètre des politiques environnementales ; émergence d'enjeux globaux se rajoutant aux pollutions locales et régionales ; multiplication des réglementations européennes et orientations internationales ; scénarii en matière d'énergie et de transition énergétique privilégiant le nucléaire ou les énergies renouvelables. Les articles pourront interroger la place faite à l'environnement dans l'action publique et les modes de régulation, en ciblant par exemple sa dimension transversale aux différentes politiques sectorielles (du travail, sociale, sanitaire, éducative, scientifique, économique...) et sa prise en compte par différents ministères (Économie et Finances, Travail, Éducation, Santé, Affaires sociales...). Les articles pourront rendre compte des processus de construction du problème public et de sa mise à l'agenda à partir d'études de cas, des modalités d'expertise et de régulation ou des multiples acteur·trice·s parties prenantes (agences, lanceur·se·s d'alerte, associations...). On pourra ainsi questionner la manière dont les politiques publiques sont façonnées en relation aux acteur·trice·s, aux publics, aux problématiques, à l'acceptabilité sociale, aux leviers mobilisés et aux effets produits. Les articles pourront privilégier des contextes de crise sanitaire ou sociale, évoquer la « gestion » de ressources naturelles, telle l'eau dans un contexte de crise climatique et de pénurie hydrique croissante à l'échelle mondiale (Poupeau et al., 2020).

Les études de cas porteront sur des jeux d'acteur·trice·s et confronteront les temporalités écologiques et climatiques à celle du politique confronté à des arbitrages à court, moyen ou long terme. Elles pourront porter également sur les instruments mobilisés dont les réglementations juridiques, règles, normes, processus de codification. Les articles analyseront ces réglementations, comme par exemple la neutralité carbone, et les transformations structurelles qu'elles impliquent, ainsi que leur champ d'action et leur dispositifs (par exemple l'évaluation environnementale de projets, les inventaires des sites pollués, les cartes de bruit, les normes d'émission des véhicules). La focale pourra aussi être orientée vers la montée en force d'autres instruments, notamment économiques, financiers (signaux-prix, quotas de permis d'émission pour les entreprises échangeables sur un marché...) et fiscaux (redevances finançant des dispositifs antipollution, celles visant un « signal-prix », taxes sur l'énergie, les transports, les activités polluantes, « fiscalité verte », crédit d'impôt...). Il s'agira notamment de comprendre les enjeux, effets, limites et critiques de ces dispositifs, les arbitrages réalisés (en termes de coûts, priorités politiques...), les résistances voire les mobilisations (gilets jaunes en France, oppositions aux éoliennes ou à l'éviction rapide du glyphosate...) et débats, controverses, contre-feux des lobbies et industries polluantes, suscités par certains dispositifs. Les études de cas apporteront un éclairage sur l'état dans lequel les politiques publiques semblent être prises, entre d'une part une forme de retard systématique avec des résultats inférieurs aux objectifs

fixés (par exemple en matière de décarbonation, de niveau d'émission de gaz à effet de serre, de pollution) et, d'autre part, le rejet de certaines mesures environnementales. Parmi les limites, il faut également mentionner les stratégies de récupération et retournement, voire l'instrumentalisation de l'argument écologique par divers acteurs (politiques, firmes...), par exemple sous forme de stratégies marketing de « greenwashing ».

Dans une dimension plus prospective, les articles pourront analyser les pistes envisageables pour atteindre les objectifs proclamés : inscription des mesures écologiques dans des politiques de plus large ampleur, voire un « nouveau contrat social » autour de la revalorisation du travail et de l'emploi, des alternatives de production et consommation, de la fin de l'exclusion sociale et de la solidarité des territoires, à différentes échelles (locale, nationale et globale) s'agissant de problèmes dépassant les frontières nationales tout en s'inscrivant dans des espaces de vie territorialisés.

Axe 3. La dimension territoriale des problèmes et des risques socio-environnementaux

Considérant les risques socio-environnementaux comme une construction sociale, il est fondamental d'en comprendre les dynamiques à l'échelle territoriale. En effet, les groupes sociaux ont une relation intrinsèque avec leurs territoires qui devient l'espace des « mondes possibles », des « plurivers » – en opposition à l'univers – à différentes échelles – du local au global (Haesbaert, 2022). En tant qu'anticipation probable d'une catastrophe, les risques mobilisent des acteurs divers et ont des impacts sur l'organisation sociale territoriale. Selon Haesbaert et Mason-Deese (2020), le territoire peut être compris à partir de trois perspectives : « ... *as a category of practice, a normative category, and a category of analysis.* » Les articles pourront, dans le cadre de cet axe 3, porter sur ces catégories d'analyse et de pratique. En tant que catégorie d'analyse, le territoire constitue un cadre théorique et méthodologique pour aborder les questions environnementales et les risques socio-environnementaux et sanitaires dans la contemporanéité. Il est conçu comme la conjonction d'un espace géographiquement déterminable et d'une communauté d'êtres vivants caractérisée par d'importantes interactions (Buclet, 2015). La combinaison de différents facteurs physique, symbolique, social et politique détermine les dynamiques relationnelles entre l'être humain et l'espace, qui mobilisent des acteurs multiples. Ainsi, plusieurs enjeux environnementaux en débat à l'échelle globale ont leurs origines et répercussions dans les dynamiques locales. Cette échelle spatiale permet une perception ancrée des problématiques environnementales liées au territoire : la qualité du cadre de vie, la préservation des espaces environnementaux, l'accès aux aménités, la réduction des risques socio-environnementaux, les injustices environnementales, l'habitat plus sain, l'aménagement du territoire, la santé des populations, entre autres.

En tant que catégorie de pratique, la dimension locale permet de penser le territoire comme un espace à habiter, un habitat du vécu quotidien, « *the everyday lives* » (Haesbaert et Mason-Deese, 2020). Habiter un territoire implique des formes plurielles de conception de l'environnement soit comme bien-ressource pour la santé, le loisir, la production, la ville, le travail (Centemeri, 2013 ; Pacquot, 2015), soit comme lieu des rapports (aussi affectifs) entre les humains, mais également avec les non-humains qui habitent et peuplent l'environnement proche. La densité de ces attachements de proximité diffère selon les communautés, dont certaines peuvent s'avérer plus ou moins vulnérables face aux risques socio-environnementaux et sanitaires. La reconnaissance du rapport à l'environnement en tant que « nature à laquelle on appartient » implique des formes de mobilisation citoyenne visant à faire face ou à contribuer aux transformations socio-écologiques des territoires. On peut, ainsi, aborder la dimension

citoyenne de proximité et plus particulièrement de l'émergence locale des problèmes environnementaux concrets par les formes d'action qui s'ancrent davantage dans le monde du vécu (Centemeri, 2013).

Les associations et les collectifs citoyens agissent, revendiquent, échangent et se mobilisent pour dénoncer les injustices et les risques subis, ainsi que pour mettre en pratique leurs stratégies locales endogènes de réduction des vulnérabilités, de résilience ou encore de résistance (Bucolo, 2021 ; Bucolo, Coria, Billen, 2023). Ces formes d'engagement local participent à l'émergence d'un environnementalisme ordinaire qui contribue à la transformation socio-écologique multi-dimensionnelle et multi-scalaire des territoires (Blanc, Paddeu, 2019). L'échelle locale favorise, en outre, les interactions avec les élu·e·s, la construction de réseaux expert·e·s, la sensibilisation des riverain·e·s aux enjeux environnementaux et sanitaires, et contribue à la prise de conscience collective autour des spécificités territoriales. Ces enjeux locaux se déterminent historiquement et géographiquement et dessinent des frontières identitaires et culturelles qui caractérisent les problématiques environnementales locales. Dans ce sens, ils sont importants dans les secteurs qui s'appuient sur les ressources présentes à l'échelle de proximité, comme c'est le cas de l'agriculture urbaine, du recyclage, des mobilités, du tourisme durable. Cependant, si l'emprise territoriale de certaines questions ne dépasse pas la dimension locale, d'autres problématiques en matière de risques socio-environnementaux, de nuisances et de santé environnementale ou de préservation des espaces naturels peuvent avoir une portée multi-scalaire permettant de questionner autrement les enjeux contemporains (Da Silva Rosa et al, 2018). Dans ce cadre, plusieurs questions émergent qui pourront inspirer les propositions d'articles : comment se façonnent les attachements territoriaux et se déterminent les formes diverses d'habiter l'environnement ? Comment les collectifs citoyens locaux fabriquent-ils des nouveaux modes de vie durables et écologiquement soutenables ? De quelle manière les transformations locales sont-elles appréhendées par les échelles territoriales ? Comment les risques socio-environnementaux locaux ont-ils donné à voir des dysfonctionnements et des problématiques de portée plus globale ? Comment se constituent des nouvelles interdépendances horizontales ou verticales entre territoires autour des enjeux et risques socio-environnementaux et de santé ?

Axe 4. Injustices environnementales et vulnérabilités sociales

Les effets des facteurs environnementaux sur le bien-être, la santé et la qualité de vie sont inégalement répartis, certaines populations s'avérant davantage vulnérables. La construction des questions environnementales varie notamment en fonction des populations soumises aux risques, sachant que des situations d'injustice et d'inégalités ont pu être documentées par les sciences humaines et sociales. Ce quatrième axe vise à appréhender les inégalités et injustices environnementales.

L'injustice environnementale est un domaine de recherche bien établi aux États-Unis et en Amérique Latine, permettant de lier questions sociales et environnementales dans un cadre de référence unique. Cette perspective a été d'abord portée par des comités civiques et divers groupements populaires (*grassroot*) et elle a progressivement été appropriée par des mouvements de plus grande envergure, ainsi que par des chercheurs et universitaires (Taylor, 2000 ; Martinez Alier, 2014 ; Schlosberg, 2007) qui ont montré que ce sont les populations issues des minorités ethniques, mais aussi pauvres, qui subissent le plus les pollutions et dommages environnementaux et vivent dans les environnements les plus dégradés ou sont obligées de migrer en raison des dérèglements climatiques. Ces inégalités sont également

sexuées et certaines perspectives, dont l'écoféminisme, s'avèrent heuristiques pour appréhender ces différenciations de genre (Hache, 2016). Ces inégalités se lisent dans la trajectoire même des problèmes, car certains restent discrets, voire invisibilisés et souffrent d'ignorance.

Les articles pourront permettre d'éclairer les rapprochements possibles entre justice environnementale et justice sociale du point de vue des communautés locales (rurales, urbaines, semi-urbaines) ou à l'échelle internationale (Nord-Sud), et plus largement la transposabilité de ce type d'approche à différents contextes nationaux sera interrogée, notamment en termes de mobilisation des populations contre les choix urbanistiques, industriels, d'exploitation minière et environnementaux. Les articles pourront donc interroger l'apport de ce domaine de recherche traitant ensemble enjeux sociaux et environnementaux. Ils cibleront les situations d'injustice environnementale, de vulnérabilité ou d'inégalité sociale et de santé auxquels sont confrontées certaines populations en fonction de leurs lieux d'habitation, statut juridique, situation et conditions d'existence : les plus pauvres, les populations victimes des migrations climatiques ou en situation d'illégalité, les communautés indigènes et autochtones, les populations défavorisées en termes de qualité et d'espérance de vie et peu protégées au plan juridique. Notamment, ces inégalités face aux risques socio-environnementaux peuvent mettre en exergue l'existence de rapports spécifiques à la nature. Dans les articles, plusieurs approches théoriques sont mobilisables, telles par exemple l'approche écoféministe ou décoloniale, qui appréhendent l'aggravation de la destruction de l'environnement comme résultant d'une logique culturelle masculine et occidentale basée sur l'exploitation infinie de la nature et de tout ce qui lui est associé. Si l'injustice environnementale permet d'ouvrir le débat environnemental à la question de la justice sociale (Martinez Alier, 2014) y compris dans une perspective décoloniale (Escobar, 2014), elle permet aussi d'inclure les phénomènes de « non-mobilisation » (Gaventa, 1980) ainsi que les diverses causes potentielles d'invisibilisation des savoirs des communautés locales touchées par les nuisances environnementales, ainsi que leur relation spécifique à la nature et au vivant.

Malgré le manque d'une définition claire et stabilisée des termes de « justice environnementale », « inégalités environnementales », « équité environnementale » (Bowen, 2002 ; Chaumel et La Branche, 2008), l'idée sur laquelle se base la recherche sur les inégalités environnementales est que les personnes et les groupes ne subissent pas la même charge environnementale et n'ont pas un égal accès aux services urbains et environnementaux (Emelianoff, 2006). Les facteurs d'inégalités sont donc multiples : résidentiels, socio-économiques, d'expositions au risque, en termes d'âge, mais aussi de genre. Ainsi, une démarche axée sur l'injustice environnementale ouvre la réflexion sur les espaces environnementaux du quotidien (« *ordinary environmental spaces of everyday life* », Whitehead, 2009) et aux inégalités ordinaires, à travers une analyse approfondie des environnements de vie et de travail des personnes concernées : habitat, cadre résidentiel, espaces de loisirs, accès à des services. Par ailleurs, le traitement des inégalités environnementales dépend étroitement des héritages urbains, des conceptions de l'action publique et des collectivités territoriales impliquées dans la mise en œuvre du développement urbain durable (Laignre, 2009). Les contributions pourront s'inscrire dans une approche de justice environnementale ou interroger ce type de perspective mettant l'accent sur des situations de discriminations, par exemple de genre, de disparités, de cumul d'inégalités socio-économiques et environnementales à différentes échelles : internationale (Martinez-Allier, 2014 ; Larrère, 2009), nationale, régionale (Tschaen, Cardoso de Mello, da Silva Rosa, 2021) ou locale (Deboudt, 2010).

Les articles pourront également contribuer à comprendre pourquoi les études réalisées dans cette perspective n'ont pas encore suffisamment conduit à une réelle prise en compte dans l'agenda politique de la thématique des inégalités environnementales en France. En effet, cela peut être en lien avec une prise en compte tardive des liens entre environnement, question sociale (Theys, 2007 ; Blanchon, Moreau, Verret, 2009 ; Mathieu et al., 1989) et question politique (Kalaora, Vlassopoulos, 2013) dans la perspective des justices environnementales (Drique et Lejeune, 2017), dont le point focal est de transformer la société en intervenant sur de « nouvelles » inégalités. Il conviendrait donc ici d'analyser les raisons de ce retard et des freins conceptuels qui en ont limité l'appropriation théorique.

Bibliographie indicative

- Acelrad H. (2012), « Mapeamentos, identidades e territórios », in Acelrad, H. (dir.), *Cartografia social e dinâmicas territoriais: marcos para o debate*, Rio de Janeiro, UFRJ/IPPUR.
- Beck U. (2001), *La société du risque*, Paris, Aubier.
- Bécot R., Frioux S., Marchand A. (2019), « Santé et environnement : les traces d'une relation à haut risque », *Écologie & Politique*, n° 58, p. 9-20.
- Bécot R., Ghis Malfilatre M., Marchand A. (2021), « Pour un décloisonnement scientifique de la santé au travail et de la santé environnementale », *Sociétés contemporaines*, n° 121, p. 5-27.
- Bergeron H., Castel P. (2014), *Sociologie politique de la santé*, Paris, PUF.
- Berlivet L. (2004), « Une biopolitique de l'éducation pour la santé. La fabrique des campagnes de prévention », in Fassin D. et Memmi D. (dir.), *Le gouvernement des corps*, Paris, éditions de l'EHESS.
- Blanc N., Paddeu F. (2018). « L'environnementalisme ordinaire. Transformer l'espace public métropolitain à bas bruit », *Espaces Temps.net, Association Espaces Temps.net, Travaux*, p. 16.
- Bonneuil C. et Fressoz J.-B. (2013), *L'événement Anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil.
- Borraz O. (2008), *Les politiques du risque*, Paris, Presses de Science po.
- Boudia S., Jas N. (2019), *Gouverner un monde toxique*, Versailles, Éditions Quae.
- Buclet N. (2015), « Territoire et durabilité », in Bourg D. et Papaux A. (dir.), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, PUF.
- Bucolo E. (2021), « La prise en compte des sujets écologiques par les associations », *La Tribune Fonda*, n° 251, p. 16-20.
- Bucolo E., Coria J. M., Billen L. (2023, à paraître), « L'engagement écologique requalifié par l'accompagnement. Une approche multi-située des obstacles et des démarches d'accompagnement du militantisme écologique », *L'Homme et la société*.
- Centemeri, L. (2013), *Crise écologique et dynamique locale. Un avenir pour les métiers du social ?*, in C. Bolzman, J. Libois, F.T Schopp (dir.), *Le travail social à la recherche de nouveaux paradigmes. Inégalités sociales et environnementales*, Genève, éditions IES.
- Charles L., Kalaora B., 2009, « Prénance et limites d'une approche esthétique de l'environnement », dans *Le paysage. Un projet politique.*, Montréal, Presses de l'Université du Québec (Géographie contemporaine), p. 27-43.

- Charles L., J. Rambaud J.M., Roussel I., « Analyse des résultats de l'appel à proposition de recherches du programme Primequal-Predit « L'évaluation et la perception de l'exposition à la pollution atmosphérique : une interrogation sociétale », dans *Natures Sciences Sociétés* 2011/2 (Vol. 19), pages 158 à 164
- Charles L., Emelianoff C., Ghorra-Gobin C., Roussel I., Roussel F.X. et Scarwell H.J., « Les multiples facettes des inégalités écologiques », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 9 | 2007, mis en ligne le 02 septembre 2007
- Crespin R., Ferron B., Hourcade R., Jamay F., Le Bourhis J.-P., Ollitrault S. (2015), *Air intérieur : actions publiques et jeux d'acteurs*, Rapport CNRS ADEME.
- Da Cunha A., Guinand S., (dir.) (2014) *Qualité urbaine, justice spatiale et projet*. Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 360 p.
- Da Silva Rosa, T. Barreto de Mendonca, M., Sebastião A. A., Sathler M., Souza R. M., Monteiro T. G., Costa M., Simplicio M. A., Reginensi C., de Angelo M. et de Angelo, V. (2018), « Peripheral Urban Territories, Disasters and Extreme Events: The Case of Morro Da Boa Vista (Vila Velha, Espírito Santo, Brazil) », in Filho W. M., Esteves de Freitas L. (dir.), *Climate Change Adaptation in Latin America Managing Vulnerability, Fostering Resilience*. Suisse, Springer.
- Davies T., Mah A. (dir.), (2020), *Toxic truths. Environmental Justice and Citizen Science in a Post-Truth Age*, Manchester, Manchester University Press.
- Dedieu F., Jouzel J.-N. (2015), « Comment ignorer ce que l'on sait ? », *Revue française de sociologie*, vol. 56, n° 1, p. 105-133.
- Delmas C. (2011), *Sociologie politique de l'expertise*, Paris, La Découverte, collection « Repères ».
- Descola P. (2016), *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard.
- Drique M. et Lejeune C. (2017), « La justice à l'épreuve de la crise écologique », *Revue d'éthique et de théologie morale*, n° 293, p. 11-124.
- Escobar A. (2014), *Sentir-Penser avec la terre. Une écologie au-delà de l'Occident*, Paris, Seuil.
- Fassin D., Hauray B. (dir.) (2010), *Santé publique. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Fassin D. (2008), *Faire de la santé publique*, Rennes, éditions de l'EHESP.
- Ferdinand M. (2019), *Une écologie décoloniale. Penser l'écologie depuis le monde caribéen*, Paris, Seuil.
- Frickel S., Gibbon S., Howard J. (2010), « Undone Science : Charting Social Movement and Civil Society Challenges to Research Agenda Setting », *Science, Technology and Human Values*, volume 35, n° 4, p. 444-473.
- Garcin-Marrou, I., Goepfert, E.-M. (2018), « Le couloir de la chimie entre 1970 et 2010 », *Sciences de la société*, n° 100, p.93-112, <https://doi.org/10.4000/sds.5843>
- Gaudillière J.-P., Jas N. (dir.) (2016), « La santé environnementale au-delà du risque », *Sciences sociales et santé*, n° 3, vol. 34.
- Gaventa J. (1980), *Power and powerlessness, Quiescence and Rebellion in a appalachian valley*, Champaign (Illinois), University of Illinois Press.
- Gilbert C., Henry E. (2012), « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, n° 531, p. 35-59.
- Gilbert C., Henry E. (dir.) (2009), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte.
- Guilleux C. (2015), « L'institutionnalisation de la santé environnementale en France », doctorat de sociologie, sous la direction de Chantal Aspe, université Aix-Marseille.

- Gusfield J. (2009[1981]), *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant, la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica.
- Hache E. (2016), *Reclaim : Anthologie de textes écoféministes*, Paris, éditions Cambourakis.
- Haesbaert R., Mason-Deese L. (2020), « Territory/ies from a Latin American Perspective », *Journal of Latin American Geography*, n° 19, p. 258-268.
- Haesbaert, R. (2020), « Do corpo-território ao território-corpo (da Terra): contribuições decoloniais », *GEOgraphia*, vol. 22, n° 48, p. 76-90.
- Hauray Boris (dir.) (2020), « Conflits d'intérêts et santé publique : l'apport des sciences sociales », *Sciences sociales et santé*, 3, vol. 38.
- Henry E. (2017), *Ignorance scientifique et inaction publique. Les politiques de santé au travail*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Henry E. (2021), *La fabrique des non-problèmes. Ou comment éviter que la politique s'en mêle*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Henry E. (2007), *Amiante, un scandale improbable*, Rennes, PUR.
- Jonas, H. (1995), *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*. Paris, Flammarion.
- Jouzel J.-N. (2019), *Pesticides. Comment ignorer ce que l'on sait*, Paris, Sciences Po.
- Kassiola J., Luke T. (ed.) (2023), *The Palgrave Handbook of Environmental Politics and Theory*, Palgrave Macmillan.
- Laborier P. (2003), « Historicité et sociologie de l'action publique », in P. Laborier, D. Trom (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF.
- Lascoumes P. (2012), *Action publique et environnement*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? ».
- Latour B. (1999), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte.
- Latour B. (2015), *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, Paris, La Découverte.
- Laurent E., 2011, *Social-Écologie*, Paris, Flammarion, p. 226.
- Lejeune Z., Chevau T., Teller J. (2012), « La qualité du logement comme variable environnementale : l'exemple de la région urbaine de Liège (Wallonie) », *Flux*, 3-4, p. 30-45.
- Martinez Alier J. (2014). *L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde*, Paris, Les Petits Matins.
- Marchezini, V. (2020), « What is a Sociologist Doing Here? - An Unconventional People-Centered Approach to Improve Warning Implementation in the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction », *International Journal of Disaster Risk Science*, vol. 11, p. 218-229.
- Menard C., Girard D., Léon C., Beck F. (dir.) (2007), *Baromètre santé-environnement 2007*, Saint-Denis, INPES.
- Michaels D. (2008), *Doubt is their Product: How Industry's Assault on Science Threatens your Health*, Oxford, Oxford University Press.
- Monsaingeon B. (2017), *Homo detritus. Critique de la société du déchet*. Paris, Seuil.
- Murphy M. (2006), *Sick Building Syndrome and the Problem of Uncertainty*, Durham, Duke University Press.
- Neveu E. (2015), *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin.
- Oliver-Smith A. Alcántara-Ayala I., Burton I. et Lavell A. (2017), « A Construção Social do Risco de Desastres: Buscando as Causas de Fundo », in Marchezini, V.,

Wisner B., Londe L. R., Saito S. M. (dir.), *Reduction of Vulnerability of Disasters: From Knowledge to Action*, São Carlos, Rima.

https://ppggrd.propesp.ufpa.br/ARQUIVOS/editais/PROCESSO%20SELETIVO%202018/E_Book_Reduction_of_Vulnerability_Reducaodevulnerabilidade.pdf

- Oliveira, E. S. et Lucini, M. O. (2021), « Pensamento Decolonial: Conceitos para Pensar uma Prática de Pesquisa de Resistência », *Boletim Historiar*, vol. 08, n° 1, p. 97-115.
- Ottinger G. (2013), *Refining Expertise: How Responsible Engineers Subvert Environmental Justice Challenges*, New York, New York University Press.
- Oreskes N., Conway E. (2012 [2010]), *Les Marchands de doute*, Paris, éditions Le Pommier.
- Pacquot, T. (2015), « Habitat », in Bourg D. et Papaux A., *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, PUF.
- Placidi-Frot D., Proctor R., Chiebinger L. (dir.) (2008), *Agnotology: The Making and Unmaking of Ignorance*, Stanford, Stanford University Press.
- Poupeau F., O'Neill B., Cortinas Munoz J., Coeurdray M., Benites-Gambirazio E. (2019), *The Field of Water Policy. Power and Scarcity in the American Southwest*, Abingdon, Routledge.
- Proctor R. (2014[2011]), *Golden Holocaust. La conspiration des industriels du tabac*, Paris, Editions des Equateurs.
- *Revue française des affaires sociales* (1999), « Les pouvoirs publics et la sécurité sanitaire », n° 1, p. 9-72.
- *Revue française des affaires sociales* (2015), « Enjeux environnementaux, protection sociale et inégalités sociales », n° 1-2.
- *Revue française des affaires sociales* (1997), « La sécurité sanitaire : enjeux et questions », n° 3-4, 1997, (numéro introduit par B. Kouchner et coordonné par D. Tabuteau)
- *Revue française des affaires sociales* (2021), « Sécurité sanitaire et réactions au covid-19 », n° 2.
- Schlosberg D. (2007), *Defining Environmental Justice. Theories, movements and Nature*, Oxford, Oxford University Press.
- Taylor, D. E. (2000), « The Rise of the Environmental Justice Paradigm: Injustice Framing and the Social Construction of Environmental Discourses », *American Behavioral Scientist*, 1, n° 4, p.508-581.
- Thébaud-Mony A. (2014), *La science asservie. Santé publique : les collusions mortifères entre industriels et chercheurs*, Paris, La Découverte.
- Tschaen, R., Cardoso de Mello F., da Silva Rosa T., (2021). « Neo extractivism and the Samarco Disaster : historical construction of vulnerability in Anchieta (ES, Brazil) in a mining-dependency context », *Ambiente & Sociedade*, vol. 24, p. 1-19.
- Veyret Y., Reghezza M. (2005) « Aléas et risques dans l'analyse géographique », *Annales des Mines*, octobre, p. 61-69
<https://annales.org/site/re/2005/re40/veyret.pdf>
- Vidal C. (2020), *Femmes, Santé et Environnement : La vulnérabilité des populations féminines*, Comité d'éthique de l'Inserm.
- Villalba B. (dir.) (2009), *Appropriations du développement durable. Émergences, Diffusions, traductions*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, collection « sciences politiques »
- Yehia E. (2007). « Descolonización del conocimiento y la práctica: un encuentro dialógico entre el programa de investigación sobre modernidad /colonialidad / decolonialidad latinoamericanas y la teoría actor-red », *Tabula Rasa*, n° 6, p. 85-114.

Des informations complémentaires sur le contenu de cet appel à contribution peuvent être obtenues auprès des coordonnatrices aux adresses suivantes :

elisabetta.bucolo@lecnam.net

corinne.delmas@univ-eiffel.fr

tsrosaprof@gmail.com

Les propositions sont attendues pour le lundi 15 mai 2023.

Les auteurs.trice.s intéressé.e.s sont invité.e.s à envoyer une brève note d'intention (entre 10 lignes et une page maximum) indiquant le titre provisoire de leur article, le terrain mobilisé, la problématique envisagée et une bibliographie indicative, sous format word.

Les articles définitifs sont attendus avant le mardi 12 septembre 2023.

À cette adresse : rfas-drees@sante.gouv.fr

Merci de bien vouloir respecter les recommandations en ligne (<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-02/Charte%20deontologique%20et%20conseils%20aux%20auteurs.pdf>)

Le caractère pluridisciplinaire de la revue et son exigence d'accessibilité pour un lectorat profane devront être pris en compte.